

Paris, le 2 Avril 2021

LE PETIT MOT DU SYNDICAT N° 97

Chers Amis médecins vasculaires, Chers Confrères,

Depuis le 31 Mars à midi, vous pouvez voter pour vos représentants aux **URPS**.

En effet, le vote électronique a été ouvert à compter du **31 mars à 12 H jusqu'au 7 avril 2021**.

Le Syndicat n'est pas là pour vous donner des consignes de vote, nous nous devons par contre de vous inviter à voter compte tenu des enjeux, et de vous parler du factuel à la lumière des années écoulées.

Le SML a toujours été présent dans nos démarches pour l'obtention de la spécialité, et la défense de nos cotations.

Nous avons 2 représentants qui siègent au Bureau et au CA de ce Syndicat. Nous avons également un représentant permanent à l'UMESPE, la branche des spécialistes de la CSMF, mais qui s'est récemment scindée (Avenir Spé et les Spécialistes CSMF).

Nous vous engageons à voter car ce seront les membres élus aux URPS qui vous représenteront auprès des institutions pour les années à venir.

Plus la participation sera importante, plus ils auront de poids auprès des institutionnels. Il faut donc une représentativité forte !

Nous vous remercions vivement pour votre participation à ce vote et vous prions de recevoir nos salutations confraternelles les meilleures.

Le Bureau du SNMV

Secrétariat administratif

Mme Christine LE PAHUN GLAS - 79 Rue de Tocqueville 75017 PARIS

T : 01.44.29.01.24 – F : 01.40.54.00.66 - Courriel : secretariat@snmv.fr – Site : www.snmv.fr